



École Sainte-Marie
1111, rue Denault, Chambly (Québec) J3L 2L7
Tél. : 450 461-5907

Le 26 février 2021

Objet : Semaine de relâche et modifications aux mesures d'hygiène sanitaire

Chers parents,

Je vous écris aujourd'hui afin de vous informer de l'importance d'assurer certaines communications lors de la semaine de relâche ainsi que pour vous faire part de changements importants aux mesures d'hygiène sanitaires qui débiteront au retour de la Relâche, soit le 8 mars.

Semaine de relâche

La semaine de relâche en contexte de pandémie sera différente de ce à quoi nous sommes tous habitués. À cet égard, la situation actuelle impose une collaboration continue entre la Santé publique et l'école même pendant la relâche.

Ainsi, pendant la semaine de relâche, nous vous invitons à lire quotidiennement vos messages courriel. Des informations importantes pourraient vous être communiquées par ce moyen (Ex. : isolement requis à la suite de la déclaration d'un cas positif dans l'école ou dans le groupe de votre enfant).

Par ailleurs, nous vous demandons de nous informer, par courriel, à l'adresse suivante stemarie@csp.qc.ca et evelyne.trudeau@csp.qc.ca de toutes situations nécessitant un isolement préventif en lien avec la déclaration d'un cas positif lié à la COVID-19. De cette façon, nous serons à même d'agir en prévention pour l'isolement des personnes concernées et en vue du retour en classe le 8 mars prochain.

Advenant que vous ou votre enfant présentiez un ou plusieurs symptômes parmi ceux de la liste ci-dessous, veuillez communiquer sans délai avec le 1 877 644-4545 afin d'évaluer la pertinence de prendre un rendez-vous pour un test de dépistage de la COVID-19.

- Fièvre : température buccale de 38,1 °C (100,6 °F) ou plus
- Perte du goût et de l'odorat
- Toux (nouvelle ou aggravée)
- Essoufflement, difficulté à respirer
- Maux de ventre
- Maux de tête

- Nausées, vomissements
- Diarrhée
- Mal de gorge
- Congestion ou écoulement nasal
- Grande fatigue
- Perte importante de l'appétit
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)

De plus, nous vous invitons à consulter [l'outil d'autoévaluation des symptômes](#) en ligne.

Modifications aux mesures d'hygiène sanitaire

Dès le 8 mars 2021, le **port du masque de procédure sera obligatoire** en tout temps dans la classe, lors des déplacements, ainsi que dans le transport scolaire pour tous les élèves de la 1^{re} à la 6^e année. Le gouvernement débutera la distribution de masques pédiatriques à l'ensemble des centres de services scolaires du Québec au cours des prochains jours. L'école s'assurera de la remise des masques pédiatriques aux élèves. À partir du moment où les masques pédiatriques seront remis aux élèves, leur utilisation est obligatoire. Cette obligation ne s'applique cependant pas à l'extérieur sur les terrains de l'école.

Le 8 mars, les élèves doivent porter un couvre visage pour se rendre à l'école. Nous leur remettrons un masque de procédure à leur arrivée dans la classe.

Par la suite, tous les jours, nous remettrons un masque de procédure aux élèves à leur arrivée dans la classe le matin et au retour du dîner. Nous demandons aux élèves de conserver leur masque de l'après-midi jusqu'au lendemain matin afin qu'ils aient un masque de procédure dans le transport scolaire et à l'arrivée à l'école.

Nous vous suggérons d'instaurer une routine de fin de journée afin de conserver le masque de procédure pour le lendemain matin. À titre d'exemple, dès que l'enfant retire son masque de procédure, il le range dans une poche de son sac d'école.

En terminant, au nom de toute l'équipe-école, je vous souhaite une semaine de relâche reposante et énergisante.



Evelyne Trudeau
Directrice